



## **Action phare n° 1**

# **Les entreprises wallonnes et l'environnement**

**Conclusions tirées de la collecte des plans de  
prévention de 100 entreprises en Wallonie**



Avec le soutien de



Wallonie

# 1 Contexte

En réponse à la demande du Ministre de réorientation du travail des Cellules RISE du CEPAG, de la FEC et de l'asbl « Bien-être des salariés », un projet a été élaboré. Le Ministre nous a fait part de son accord sur ce projet en date du 8 septembre 2015.

Il s'agit d'une enquête en deux phases qui sera menée conjointement par les trois cellules :

- l'action-phare commune n° 1 débutera dès l'automne 2015 et se poursuivra jusqu'au printemps 2016. Elle visera à collecter les plans de prévention de 100 entreprises en Wallonie afin de les analyser et d'en tirer des conclusions sur la manière dont les entreprises wallonnes s'approprient et se concertent sur le thème de l'environnement, par exemple via le dénombrement des points relatifs à des thématiques en lien avec l'environnement et l'éventail des sujets abordés ;
- l'action-phare commune n° 2 débutera après les élections sociales du mois de mai 2016. Il s'agira de réaliser une enquête auprès de 200 entreprises en Wallonie afin de mesurer leur profil de gestion environnementale. Le questionnaire sera construit en vérifiant le recoupement des thèmes avec ceux de la DPR et de sorte à assurer une comparaison des données dans la durée (pour plus de détails sur cette phase 2, qui ne fait donc pas l'objet de cette note, consulter le texte du projet de réorientation, qui détaille davantage cette deuxième phase).

## 2 Méthodologie

### La collecte des données

Le CEPAG et la FEC ont chacun collecté 40 plans globaux de prévention et/ou plans annuels d'actions. L'asbl « Bien-être des Salariés » 20. En tout, ce sont donc 100 PGP et/ou PAA qui ont été récoltés, concernant donc 100 entreprises wallonnes (c'est-à-dire 100 entreprises de plus de 50 travailleurs, ayant au moins 1 siège d'exploitation en Wallonie). La récolte des documents s'est déroulée d'octobre 2015 à mai 2015 par le biais de plusieurs canaux :

- des réunions syndicales ;
- des formations syndicales ;
- des contacts téléphoniques directs avec les délégations d'entreprise ;
- des demandes par courriel à différentes bases de données de contact au sein de nos 3 organisations.

Cette étape s'est avérée plus compliquée que prévue, certains délégués étant réticents à livrer des documents internes qui peuvent parfois comporter des éléments sensibles.

Etant donné la manière dont les données ont été obtenues, on ne pourra pas parler d'enquête statistiquement représentative de l'ensemble des entreprises wallonnes (population totale = 1 562 entreprises wallonnes de plus de 50 travailleurs, selon les statistiques ONSS 2016 au 30/4/2016).

Par ailleurs, un biais est probablement généré par le mode de collecte car ce sont des entreprises du réseau RISE que la plus grande partie des réponses sont issues. Nous supposons donc que ces entreprises dont les délégués ont suivi une ou plusieurs formations dans le cadre de RISE et de BdS sont plus enclines à travailler sur des thèmes environnementaux, étant donné que leurs délégués ont

été formés et sensibilisés à différentes problématiques liées à l'environnement et/ou la mobilité. A ce titre, il serait intéressant de vérifier cette hypothèse dans la seconde phase de l'enquête.

## **La lecture et l'analyse des informations reçues**

Chaque syndicat a réalisé une lecture approfondie des documents fournis par les délégués des entreprises contactées, à savoir leurs plans globaux de prévention et/ou leurs plans annuels d'action et/ou des documents complémentaires qu'ils ont communiqués (d'autres plans ou des PV de réunions de CPPT notamment). Nous avons préalablement défini les éléments à répertorier lors du dépouillement des documents : le lien ou non avec RISE ou BdS, les secteurs d'activité, le type de document reçu, les thèmes environnementaux abordés, le nombre de thèmes abordés et les actions qui nous semblaient sortir du lot. Nous avons ensuite compilé les données encodées par chaque syndicat afin de pouvoir procéder à une lecture globale des données recueillies et à leur analyse.

Les données récoltées ont été traitées de manière confidentielle. Aucune entreprise participante n'est donc nommément identifiée dans ce rapport.

## **3 Profil des entreprises qui ont participé à la récolte des plans**

Même si les données recueillies ne prétendent pas être représentatives de l'ensemble des entreprises wallonnes de plus de 50 travailleurs et des secteurs qui les occupent, les entreprises qui ont participé à cette première phase proviennent d'une large palette de secteurs :

- tertiaire marchand : télécom, commerce de détail, grande distribution, services aux entreprises, édition, laboratoires ;
- tertiaire non marchand : ateliers protégés, hôpitaux, universités, secteur socio-culturel ;
- de l'industrie : pharmaceutique, métal (métallurgie et constructions métalliques), agro-alimentaire, chimie, construction, verre, emballage, électronique, papier, cimenterie, carrière, textile.

Toutes ces entreprises sont des sociétés qui occupent plus de 50 travailleurs et qui possèdent au moins un siège d'exploitation en Wallonie.

## **4 Lecture des données obtenues auprès des 100 entreprises**

### **La tendance générale**

Une très grande majorité de ces entreprises abordent les questions d'environnement ou du moins certains thèmes environnementaux dans leurs PGP et/ou PAA. Sur les 100 entreprises qui nous ont communiqué leurs plans globaux de prévention ou leurs plans annuels d'action, 79 d'entre-elles y abordent des points concernant l'environnement.

Une petite minorité d'entreprises ne semblent donc pas actives sur le thème de l'environnement du moins via les PGP et PAA. Toutefois, nous observons que certaines d'entre-elles ont été très actives par le passé.

### **Les thèmes abordés**

Les thèmes abordés le plus fréquemment sont (dans l'ordre de fréquence) : les déchets, les produits chimiques, l'énergie et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (dont les accords de branche), la pollution

de l'air (poussières, fumées) et le bruit. Ces thèmes se démarquent largement des autres en terme d'occurrence dans les réponses reçues. Ainsi, sur ces 79 entreprises qui traitent de questions d'environnement au CPPT à travers les documents qu'elles nous ont fournis, un peu plus de la moitié d'entre-elles abordent le domaine des déchets (41) et des produits chimiques (40), 40 % d'entre-elles celui de l'énergie (33) et un peu plus du quart, la pollution de l'air (22) et le bruit (21).

Certains thèmes sont abordés mais moins fréquemment. Entre 10 % et 20 % des entreprises ayant participé à l'enquête ont introduit ces thèmes dans leurs PGP et/ou PAA. Dans l'ordre d'occurrence également, nous retrouvons les domaines suivants : la mobilité, les certifications environnementales, l'amiante, la réglementation et le permis d'environnement, l'eau et le sol.

Enfin, certaines thématiques sont marginales : c'est le cas pour les achats durables (6 entreprises), la biodiversité et SEVESO (5 entreprises) et l'alimentation durable (3 entreprises).

Nous constatons qu'aucun des plans n'aborde spécifiquement le thème santé-environnement. C'est indirectement, par le biais des thèmes produits dangereux, bruit, pollution de l'air et alimentation durable que sont pris en compte les impacts des pollutions environnementales sur la santé.

## **Le mix des thèmes**

Dans certaines entreprises, le nombre de thèmes environnementaux abordés est élevé : jusqu'à 10 thèmes différents sont répertoriés pour une même entreprise. Certaines entreprises pratiquent donc la concertation sociale sur un grand nombre de thèmes liés à l'environnement.

Dans d'autres, la palette de thèmes environnementaux abordés est plus limitée, souvent à deux ou trois thèmes. On retrouve souvent le thème des déchets et/ou des produits chimiques en combinaison avec l'un ou l'autre autre thème.

## **Le type d'action**

Lorsqu'il s'agit de thèmes comme « réglementation et permis », amiante, bruit, eau, air, sol, produits chimique et seveso, les actions ont soit pour objectif la mise en conformité par rapport à la réglementation, soit la veille réglementaire de manière à se maintenir en conformité. Dans ces catégories, il semble y avoir peu d'actions de type volontariste.

A l'inverse, sur le thème des déchets et de la mobilité, plusieurs entreprises mènent des actions allant bien au-delà de la réglementation. Les actions sur la biodiversité, l'alimentation durable, les achats durables témoignent également du caractère volontariste de certaines démarches.

Nous reprenons à titre illustratif quelques actions de type volontariste qui nous ont semblé sortir du lot :

- la mise en place d'un ramassage du personnel ;
- la réduction de l'impact environnemental dans 13 domaines d'action ;
- la distribution de fruits et de soupe bio ;
- la mise en œuvre d'un potager sur le toit ;
- la sensibilisation aux pics de pollution de l'air et au choix de solutions alternatives (co-voiturage, transport en commun) ;
- l'aménagement d'une prairie fleurie ;
- actions développement durable : éclairage LED et éolienne ;
- l'installation de ruches sur le toit de l'entreprise.

## **Les plans utilisés pour la planification des actions en matière d'environnement**

Les PGP et PAA sont des plans qui servent à fixer des objectifs en matière de santé, de sécurité et d'environnement sur le lieu de travail. Ils sont en général assez peu détaillés et généralement peu explicites sur la manière dont les actions envisagées seront réalisées et sur le degré de priorité des différents éléments. Dans la seconde phase du projet, il serait intéressant d'effectuer quelques entretiens qualitatifs afin de détailler certaines actions qui semblent intéressantes.

Il ressort des documents rassemblés que les PGP et PAA ne sont pas toujours employés pour fixer des objectifs environnementaux. Dans certaines entreprises, les objectifs en matière d'environnement sont fixés dans d'autres types de plans : plans de gestion des déchets, plans de développement durable, procédures ISO ou encore plans « maison » (« plan interne de surveillance des obligations environnementales ou PISOE », « feuille de route », « plan environnement », etc.).

Par ailleurs, quelques entreprises n'intègrent pas du tout de point environnement dans les PGP ou PAA ou dans d'autres types de plans formels mais abordent le point en CPPT lors des réunions mensuelles. Nous avons pu le constater dans des PV de CPPT transmis conjointement aux PGP et PAA de ces entreprises.

Nous avons également constaté lors des contacts pris avec les équipes syndicales que certaines entreprises n'ont pas de PGP ou de PAA malgré le fait qu'il s'agisse d'une obligation légale. Les objectifs environnementaux sont alors intégrés dans d'autres types de support. Mais ces données n'ont pas été intégrées à l'enquête puisque nous avons décidé de nous baser dans un premier temps sur les plans globaux de prévention ou les plans annuels d'action.

## **5 Conclusions**

Il existe une concertation sociale sur l'environnement au sein des CPPT d'une toute grande majorité des entreprises consultées : sur les 100 entreprises qui ont participé à cette première phase, 79 ont inscrit des points concernant l'environnement dans leur plan global de prévention et/ou leurs plans annuels d'action et/ou encore dans un plan « maison » mais discuté au sein de CPPT. Pour une partie restreinte de ces 100 entreprises, la concertation se déroule donc également au CPPT mais pas via les PGP et PAA.

Les PGP et PAA sont donc largement utilisés dans le cadre de la concertation sociale sur l'environnement dans les CPPT. Ils ne sont pas les seuls outils dont se servent les entreprises pour indiquer des objectifs généraux de prévention et de gestion environnementale, et donc pour matérialiser la concertation sociale en environnement.

Cette concertation sur l'environnement s'exerce essentiellement sur les thèmes :

- des déchets et des produits chimiques dans un peu plus de la moitié des entreprises ;
- de l'énergie pour 40 % d'entre-elles ;
- de la pollution de l'air et du bruit pour un peu plus d'1/4 des entreprises pratiquant la concertation sociale sur l'environnement au sein du CPPT.

Le thème de la mobilité n'est abordé en CPPT que dans 20 % de ces entreprises. Dans la deuxième phase de cette enquête, il s'agira de voir si le CE, vu ses compétences sur la mobilité, est davantage le lieu de concertation en la matière. Il faudra aussi tenir compte de l'enquête menée spécifiquement sur le thème de la mobilité, en parallèle de celle-ci.

Il y aurait matière à stimuler davantage le travail des délégations CPPT sur les thèmes abordés moins fréquemment : notamment le suivi des obligations légales, les certifications (qui ont peut-être une vie par elles-mêmes et n'apparaissent pas nécessairement en lien avec les matières traitées au CPPT), la mobilité (pour autant que le thème ne soit pas davantage traité au CE), mais surtout le travail sur les thèmes de l'eau et du sol, tant au niveau de la prévention que de la réduction des pollutions.

Les thèmes marginaux sont, pour l'aspect biodiversité et alimentation durable, des thématiques émergentes dans les entreprises. Ces thèmes sont plus éloignés des préoccupations plus traditionnelles des équipes syndicales en environnement mais constituent des prolongements logiques du travail syndical de certaines équipes, qui ont déjà exploré beaucoup de sujets.

Il est fort surprenant de constater que les achats durables constituent un thème très marginal. Là aussi, il semblerait opportun d'outiller davantage nos délégués. Toutefois, il est également possible que des actions relevant de cette catégorie soient classées ailleurs, et notamment dans la catégorie déchets.

Par rapport aux premières conclusions tirées ci-avant, il serait intéressant de poursuivre trois objectifs dans la deuxième phase de ce projet phare :

- continuer à explorer la concertation sociale sur l'environnement et la mobilité : identifier les autres instances où se déroule la concertation, sa fréquence, les acteurs de la concertation, les personnes clés, les priorités, l'existence de bonnes pratiques à partager, les thèmes de ces bonnes pratiques, etc. ;
- déterminer les entreprises dont les délégués pourraient participer à la phase qualitative qui nous permettra de faire remonter des bonnes pratiques ;
- déterminer les entreprises dans lesquelles ces bonnes pratiques pourraient être implémentées.

